

Bruxelles, le 24 juin 1976
PC/mh

Remis au télex à 12h30

432

Note BIO(76) COM 236 aux Bureaux Nationaux

cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

----- et à M. Finn Christensen DG VIII -----

REUNION DE LA COMMISSION DU 23 JUIN

La réunion de la Commission du 23 juin a porté sur les points suivants :

1. PORTO-RICO : voir BIO(76) 232 du 23/6

2. Premier Rapport d'activité du FEDER

La Commission a approuvé le premier rapport d'activité du Fonds européen de développement régional. Ce rapport couvre 1975, l'année qui a vu le démarrage du Fonds et au cours de laquelle le concours octroyé a atteint 300 millions d'U.C. . Malgré la mise en place tardive du Fonds, le total des crédits accordés, ont pu être effectivement engagés. M. Thomson fera une conférence de presse à ce sujet demain, vendredi.

3. Demande des nouveaux pays membres au sujet de la réglementation sociale "Transports"

Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ont introduit des demandes en vue d'obtenir un nouveau sursis à l'application de certaines dispositions du règlement 543/69 relatif à l'harmonisation en matière sociale dans le domaine des transports (horaires pour des chauffeurs de camions, conditions de travail, etc.) L'application de ce règlement avec transports internationaux a effectivement été assurée dans le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark mais en décembre 1975 les gouvernements de ces trois pays avaient demandé sur la base de l'article 135 de l'acte d'adhésion (clause de sauvegarde) une dérogation en ce qui concerne les transports nationaux avec certaines dispositions du règlement. Les trois pays avaient informé la Commission qu'il leur était impossible de respecter la date du 1er janvier 1976 pour l'application du règlement 543/69. La Commission avait donc accordé une dérogation pendant une période expirant le 30 juin 1976.

A l'heure actuelle la Commission a été saisie d'une demande de renouvellement de cette exemption - 18 mois de la part du Royaume-Uni et de l'Irlande, 7 mois de la part du Danemark.

La Commission vient de décider:

- d'accorder au Royaume Uni et l'Irlande une prolongation du sursis d'application pour une période de huit mois jusqu'à la date du 28 février 1977 y inclus;
- d'accorder au Danemark une prolongation du sursis d'application pour une période de sept mois jusqu'à la date du 31/1/77 y inclus.

La Commission rappelle qu'elle a transmis au Conseil en mars de cette année une proposition qui modifie les normes en matière de réglementation sociale "transports" et qui fait mention d'une clause de sauvegarde à laquelle jusqu'à la date du 31 décembre 1977 peut avoir recours n'importe quel Etat Membre qui se trouve en face des mêmes difficultés que connaissent actuellement les nouveaux Etats membres. Il est à espérer que cette nouvelle proposition (voir P-20) sera adoptée avant la fin de l'année.

4. Politique à suivre dans la préparation des budgets nationaux

Sur proposition de M. HAFERKAMP, la Commission a adopté une communication au Conseil et un projet de décision sur la politique à suivre dans la Communauté en vue de la préparation des budgets nationaux de 1977. Cette communication est destinée au prochain Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances (début juillet). Elle pourra être aménagée en fonction des résultats de la conférence tripartite qui se tient aujourd'hui à Luxembourg.

La politique préconisée par la Commission se situe dans un environnement économique caractérisé par une reprise de la conjoncture mondiale qui dépasse même les prévisions. Dans la Communauté, les progrès sont particulièrement prononcés en Allemagne, en France et au Danemark. Mais la croissance économique (5% sur base annuel au 1^{er} semestre 1976, contre 2 1/2% au second semestre 1975) n'a pas pu résorber le chômage d'une manière satisfaisante. En effet, le chômage complet n'a que peu baissé; en avril il touchait encore 4,6 Millions de personnes.

L'autre problème majeur est toujours l'inflation. Les prix à la consommation ont augmenté en rythme annuel de 13% dans les quatre premiers mois 1976, alors que ce rythme n'avait été que de 9% pour le second trimestre 1975.

Jusqu'à fin 1977, la Commission s'attend à une croissance soutenue du PIB de la Communauté, à savoir 4 1/2% par an, ceci impliquant une accélération surtout en Italie et au Royaume-Uni. Le chômage complet devrait se réduire dans tous les Etats-membres, notamment en Allemagne, en Belgique et en Irlande. La Commission prévoit également une légère atténuation de l'inflation ainsi que des disparités existantes entre les Etats-membres.

Pour y arriver, la Commission préconise, entre autres, la stricte discipline des partenaires sociaux en matière de revenus et de prix et des mesures pour promouvoir la patrimoine des travailleurs et la participation de ceux-ci dans les décisions des entreprises.

La politique budgétaire ne devrait pas continuer à stimuler la conjoncture et ceci non seulement par la croissance des recettes fiscales mais surtout par la limitation des dépenses publiques.

Une telle gestion réduirait en outre le risque que les budgets publics conduisent à une création excessive de liquidités. Celle-ci, jointe au développement du crédit nécessaire à la reprise des investissements, comporterait des dangers pour l'équilibre monétaire de l'économie.

Aussi à moyen terme, la réduction des déficits budgétaires est nécessaire pour la restauration de l'équilibre économique dans la Communauté, souligne la Commission.

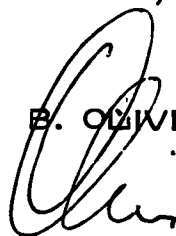
5. Au cours du rendez-vous de midi, le Porte-Parole a également évoqué le point suivant :

Amérique latine :

La première partie du dialogue annuel entre les institutions communautaires et les Ambassadeurs latino-américains à Bruxelles se déroulera vendredi matin.

Il s'agit d'une réunion de routine avec des déclarations générales sur le dialogue Nord-Sud, les relations entre la Communauté et l'Amérique latine etc...

Amitiés,



B. OUVI